

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2002

Au quatrième trimestre 2002, la durée hebdomadaire du travail est stable : elle s'établit à **35,6 heures** contre 36,1 heures un an auparavant (-1,1 %). Au 31 décembre 2002, près de quatre salariés à temps complet sur cinq travaillent moins de 36 heures par semaine.

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) croît de 0,4 % au quatrième trimestre 2002, soit de 2,5 % sur un an.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) progresse de 0,5 % au quatrième trimestre 2002 et de 3,5 % sur un an. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est de +0,3 % au quatrième trimestre 2002 et de +2,1 % entre décembre 2001 et décembre 2002 (1).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet (hors salariés sous le régime du forfait jours) s'établit à 35,6 heures à la fin du quatrième trimestre 2002. Elle reste stable ce trimestre et recule de 1,1 % sur un an (graphique 1). Au 31 décembre 2002, 79,9 % des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés ou plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires, contre 69,9 % un an plus tôt (tableau 1 et graphique 2).

Au quatrième trimestre 2002, comme au trimestre précédent, alors que dans l'industrie, la durée hebdomadaire du travail reste stable, elle recule de 0,1 % dans la construction et le tertiaire (graphique 3). A un niveau plus fin, la baisse de la durée du travail est un peu plus marquée dans les transports, dans l'éducation, la

(1) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la pondération accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers (disposition suspendue à titre transitoire jusqu'au 1^{er} juillet 2005) et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (+0,4 % sur le quatrième trimestre et +2,1 % de décembre 2001 à décembre 2002).

Tableau 1
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée au 4^{ème} trimestre 2002

En pourcentage

	Durée hebdomadaire du travail						Taux de temps partiel	Proportion de salariés au forfait*
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	6,0	73,9	7,0	2,7	8,0	2,4	13,9	6,8
10 à 19 salariés	0,9	50,3	3,8	2,2	34,5	8,2	16,6	1,6
20 à 49 salariés	1,4	68,4	6,9	5,1	14,2	3,9	13,8	3,6
50 à 99 salariés	3,0	74,5	9,8	4,7	5,4	2,5	12,5	6,1
100 à 249 salariés	5,9	75,7	9,1	3,0	4,0	2,3	11,1	7,0
250 à 499 salariés	8,5	80,0	6,2	1,7	2,1	1,5	11,2	8,7
500 salariés ou plus	9,5	80,9	6,7	1,4	1,2	0,4	15,0	9,4

(*) - Il s'agit du nombre de salariés au forfait rapporté au nombre de salariés à temps complet.

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

santé et l'action sociale (-0,3 %), et dans les activités immobilières (-0,1 %). Cette durée est stable dans les autres secteurs de l'économie (tableau 2).

Les entreprises de 10 à 19 salariés comme celles de plus de 500 salariés enregistrent une baisse de 0,1 % de la durée du travail. La stabilité prévaut dans les unités de taille intermédiaire (tableau 3).

Sur un an, alors qu'en moyenne elle a diminué de 1,1 %, la durée du travail a décliné plus rapidement dans la construction (-1,7 %) et le tertiaire (-1,3 %) que dans l'industrie (-0,7 %). Les baisses les plus soutenues s'observent dans les services aux particuliers (-2,1 %), les activités immobilières, l'éducation, la santé et l'action sociale (-1,8 %). Comme aux trimestres précédents et compte tenu du calendrier fixé pour la réduction de la durée légale, plus grande est l'entreprise, moins forte y est la baisse de la durée du travail. La durée recule ainsi de 3,7 % dans les entreprises de 10 à 19 salariés (de 1,9% dans celles de 20 à 49 salariés, de 1,1% pour celles de 50 à 99 salariés et de moins de 1,0 % dans les autres). Malgré ces baisses de la durée soutenues dans les petites unités, en moyenne, un salarié à temps complet d'une entreprise de 10 à 19 salariés travaille près de deux heures de plus

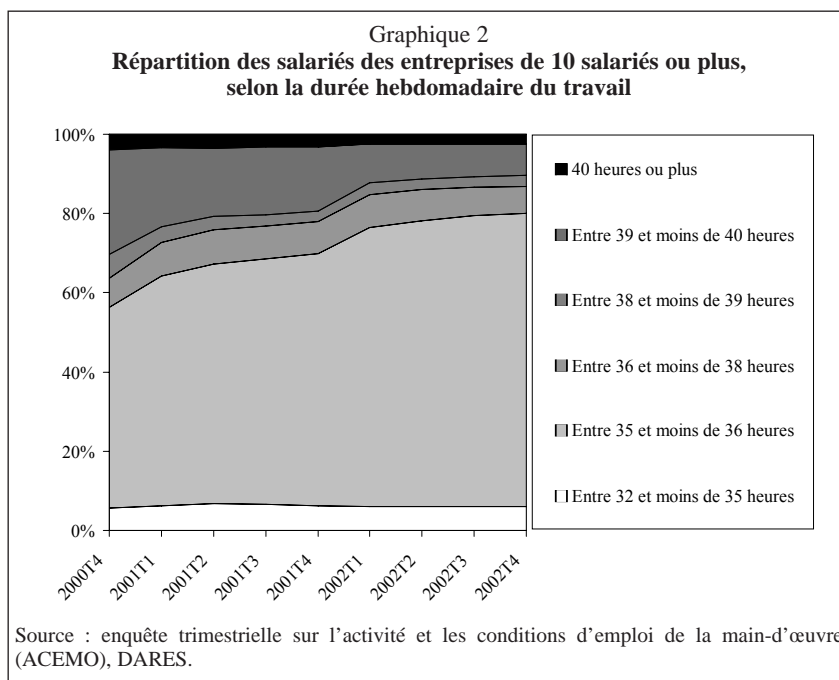
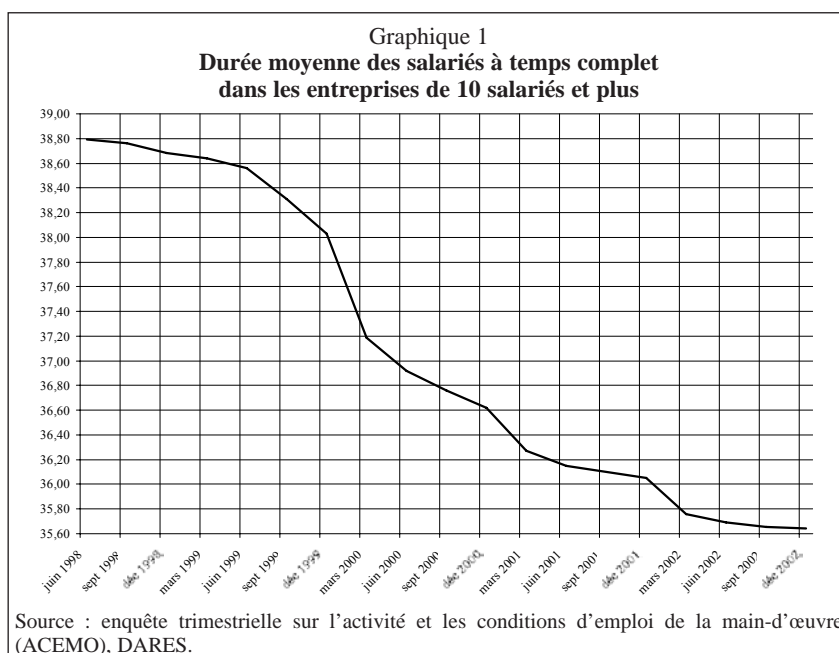


Tableau 2
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportions de salariés à temps partiel
et en CDD au 4^{ème} trimestre 2002

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)			Taux de temps partiel	Taux de CDD
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	4 ^{ème} tr.	4 ^{ème} tr.	4 ^{ème} tr.		
							2000	2001	2002		
Tous secteurs confondus.	6,0	73,9	7,0	2,7	8,0	2,4	36,62	36,05	35,64	13,9	6,3
EB : Ind. agricoles et alimentaires	5,9	80,3	4,0	0,9	7,6	1,4	36,09	35,73	35,41	6,6	6,5
EC : Ind. des biens de consommation	7,9	77,8	6,4	2,0	5,6	0,3	36,10	35,55	35,34	6,8	4,6
ED : Ind. automobile	16,3	72,9	7,4	1,9	1,2	0,2	35,64	35,15	35,08	2,4	1,6
EE: Ind. des biens d'équipement	9,9	62,6	15,7	4,3	7,0	0,5	36,84	36,00	35,66	4,5	2,9
EF : Ind. des biens interm.	11,4	68,2	7,9	4,3	7,6	0,5	36,64	35,73	35,46	4,5	2,9
EG : Énergie	12,2	87,5	0,2	0,0	0,0	0,0	35,10	34,91	34,90	17,5	2,3
EH : Construction.	0,4	53,4	10,5	11,4	21,8	2,5	37,89	37,18	36,55	2,9	3,9
EJ : Commerce.	1,6	72,1	12,8	2,6	9,6	1,2	36,94	36,20	35,75	17,9	7,7
EK : Transport	5,1	71,1	2,7	0,9	8,2	12,1	37,23	36,76	36,51	7,7	5,2
EL : Activités financières .	18,6	75,0	2,6	1,8	2,0	0,1	36,38	35,44	34,95	11,7	4,5
EM : Act. immobilières . .	11,6	71,7	5,3	1,5	7,6	2,3	36,28	36,11	35,48	12,0	5,9
EN : Serv. aux entreprises	1,9	88,8	3,7	1,0	4,2	0,3	35,96	35,66	35,27	19,6	7,3
EP : Serv. aux particuliers.	7,4	54,7	5,2	2,3	17,8	12,7	37,70	37,42	36,63	29,3	12,8
EQ : Éducation, santé, action sociale.	1,8	91,5	1,3	0,2	5,1	0,1	36,23	35,84	35,20	29,3	10,4

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

que son homologue d'une entreprise de plus de 500 salariés.

En deux ans, de décembre 2000 à décembre 2002, la durée hebdomadaire du travail recule de 2,7 %, passant de 36,6 heures à 35,6 heures. Sur cette période, c'est le secteur des activités financières qui a connu la plus forte réduction (-3,9 %). A l'opposé, les transports, dont la durée du travail est élevée (36,5 heures), connaissent une baisse modérée (-1,9 %). La baisse la plus faible s'observe dans l'énergie (avec seulement -0,6 %), secteur qui conserve la durée du travail la plus faible (34,9 heures).

Fin décembre 2002, la proportion de salariés à temps complet dont le temps de travail est décompté selon un forfait en nombre de jours sur l'année (uniquement des cadres) progresse et s'établit à 6,8 % (contre 6,6 % au troisième trimestre 2002). Les secteurs qui recourent le plus à ce

mode de décompte du temps de travail sont, comme aux trimestres précédents, les industries des biens d'équipement (13,4 %), les activités financières (12,3 %) et l'automobile (10,3 %). Plus l'entreprise est de grande taille, plus la proportion des salariés au forfait est forte (tableau 1). Ainsi, alors que 1,6 % des salariés à temps complet des petites unités travaillent au forfait, cette propor-

tion s'élève à 9,4 % dans les entreprises de plus de 500 salariés.

Au cours du quatrième trimestre 2002, avec une baisse de la durée hebdomadaire du travail de 0,1 % et une hausse de l'emploi salarié de 0,1 %, l'indicateur synthétique d'heures travaillées (y compris les salariés à temps partiel et les entreprises de 1 à 9 salariés) reste stable (graphique 4).

Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet
selon la taille de l'entreprise

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation au 31/12/2002 (en %)	
	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	sur 3 mois	sur 12 mois
	Toutes tailles confondues	36,05	35,76	35,69	35,66	35,64	0,0
10 à 19 salariés . . .	38,41	37,31	37,16	37,06	37,04	-0,1	-3,7
20 à 49 salariés . . .	36,83	36,32	36,23	36,17	36,16	0,0	-1,9
50 à 99 salariés . . .	36,13	35,90	35,82	35,76	35,75	0,0	-1,1
100 à 249 salariés . .	35,88	35,68	35,61	35,59	35,59	0,0	-0,8
250 à 499 salariés . .	35,52	35,41	35,33	35,32	35,30	0,0	-0,6
500 salariés ou plus	35,22	35,17	35,15	35,13	35,11	-0,1	-0,3

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

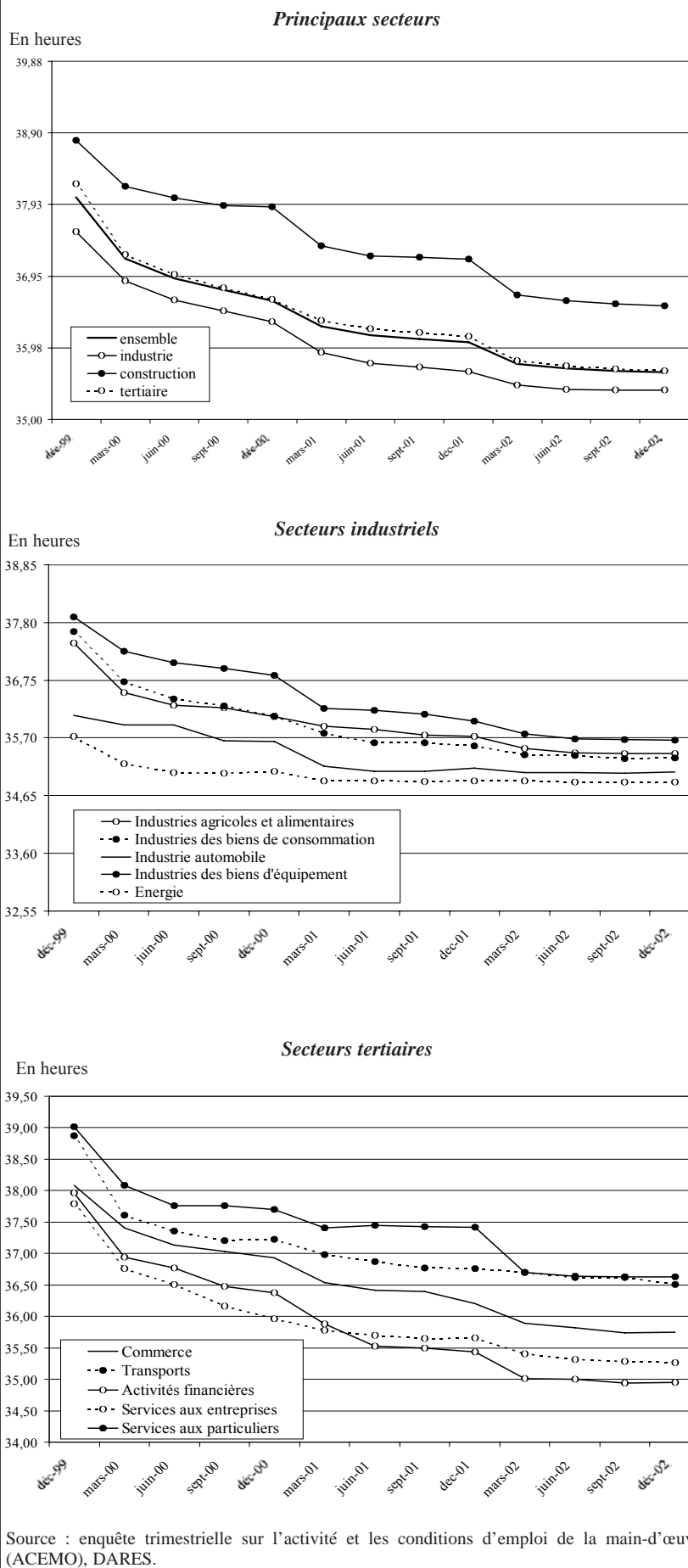
Sur un an, la proportion de salariés à temps partiel augmente légèrement, passant de 13,5 % fin décembre 2001 à 13,9 % fin décembre 2002 (tableau 4). Par rapport au mois de décembre 2001, elle a diminué dans le commerce (de 19,3 % à 17,9 %) alors qu'elle a fortement augmenté dans d'autres secteurs, notamment ceux de l'éducation, de la santé et de l'action sociale (de 27,1 % à 29,3 %) et des services aux particuliers (de 27,0 % à 29,3 %).

Fin décembre 2002, 6,3 % des salariés ont un contrat à durée déterminée (CDD), contre 6,2 % et 5,9 % respectivement un et deux ans auparavant (tableau 2). Les secteurs qui ont le plus recours aux CDD sont, comme aux trimestres précédents, ceux des services aux particuliers et des activités d'éducation, de santé et d'action sociale (avec respectivement 12,8 % et 10,4 %).

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,4 % au quatrième trimestre 2002. (tableau 5). Par grands secteurs, on n'observe aucune disparité : l'industrie, la construction et le tertiaire connaissent une hausse de 0,4 %. À un niveau plus fin, la hausse est soutenue dans l'automobile (+0,6 %) et au contraire modérée dans les activités financières (+0,1 %). Les prix (hors tabac) ayant crû de 0,3 %, le SMB de l'ensemble des salariés gagne 0,1 point de pouvoir d'achat au quatrième trimestre 2002. Par grandes catégories professionnelles, le SMB des ouvriers croît de 0,5 %, celui des employés de 0,4 %. Avec une augmentation de 0,3 %, le SMB des professions intermédiaires et des cadres permet tout juste de compenser la hausse des prix.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a augmenté de 2,5 %, ce qui repré-

Graphique 3
La durée hebdomadaire du travail selon les grands secteurs d'activité



sente un gain de pouvoir d'achat de 0,4 point (graphiques 5 et 6). C'est dans la construction que l'évolution annuelle a été la plus forte (+2,8 % contre +2,4 % pour l'industrie et le tertiaire). Les ouvriers et les employés ont bénéficié d'augmentations plus conséquentes (+2,6 %) que les professions intermédiaires ou les cadres (respectivement +2,3 % et +2,2 %).

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,5 % au cours du quatrième trimestre 2002 (+0,2 point de pouvoir d'achat) (tableau 6). Au niveau 16 de la nomenclature économique de synthèse, la hausse la plus sensible se situe dans les services aux entreprises (+0,7 %). De décembre 2001 à décembre 2002, le SHBO enregistre une hausse de 3,5 %, ce qui correspond à un gain de 1,4 point du pouvoir d'achat. La contribution de la réduction du temps de travail à cette progression du pouvoir d'achat est nulle sur le quatrième trimestre et peut être estimée à 0,9 point sur un an.

*Abdenor BRAHAMI
(DARES).*

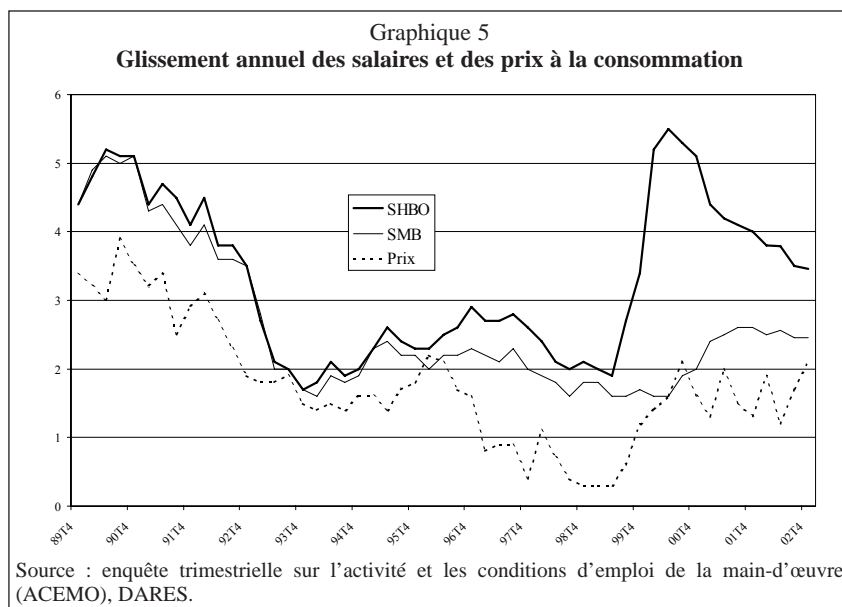
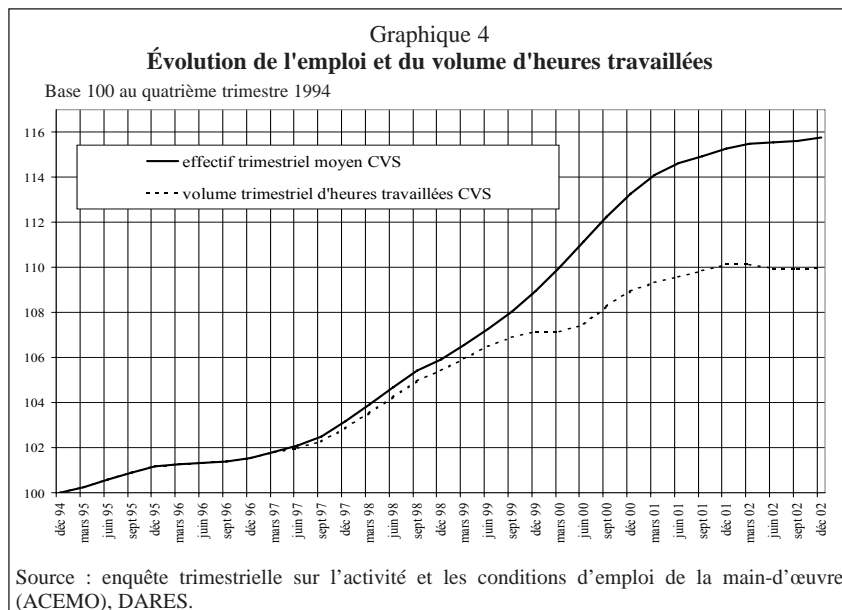


Tableau 4
Proportion de salariés à temps partiel

	4 ^{ème} trim. 2000	1 ^{er} trim. 2001	2 ^{ème} trim. 2001	3 ^{ème} trim. 2001	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002
Ensemble des secteurs	13,7	13,8	13,6	13,5	13,5	13,4	13,5	13,2	13,9
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,1	6,0	6,3	5,8	6,4	6,1	6,2	6,6	6,6
EC : Ind. des biens de consommation	6,3	6,7	6,6	6,5	6,3	6,6	6,3	6,4	6,8
ED: Ind. automobile	2,6	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
EE : Ind. des biens d'équipement	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	4,2	4,1	4,1	4,5
EF : Ind. des biens intermédiaires	4,5	4,4	4,2	4,3	4,3	4,2	4,5	4,5	4,5
EG : Énergie	16,1	16,2	16,4	16,4	15,9	17,1	17,2	17,1	17,5
EH : Construction	2,9	2,8	2,8	2,8	2,7	2,8	2,7	2,8	2,9
EJ : Commerce	19,7	20,0	20,4	19,2	19,3	18,5	19,2	17,8	17,9
EK : Transports	7,8	7,6	7,7	7,8	7,3	7,8	7,4	7,3	7,7
EL : Activités financières	11,8	11,8	12,0	11,4	12,3	12,0	12,2	12,1	11,7
EM : Activités immobilières	13,5	12,3	13,5	13,0	11,4	12,2	11,9	11,2	12,0
EN : Services aux entreprises	19,8	20,2	18,3	19,7	19,3	19,3	19,2	19,4	19,6
EP : Services aux particuliers	28,8	29,2	29,2	28,7	27,0	26,8	27,1	25,0	29,3
EQ : Éducation, santé, action sociale	28,5	27,8	27,7	27,2	27,1	26,9	27,6	28,3	29,3

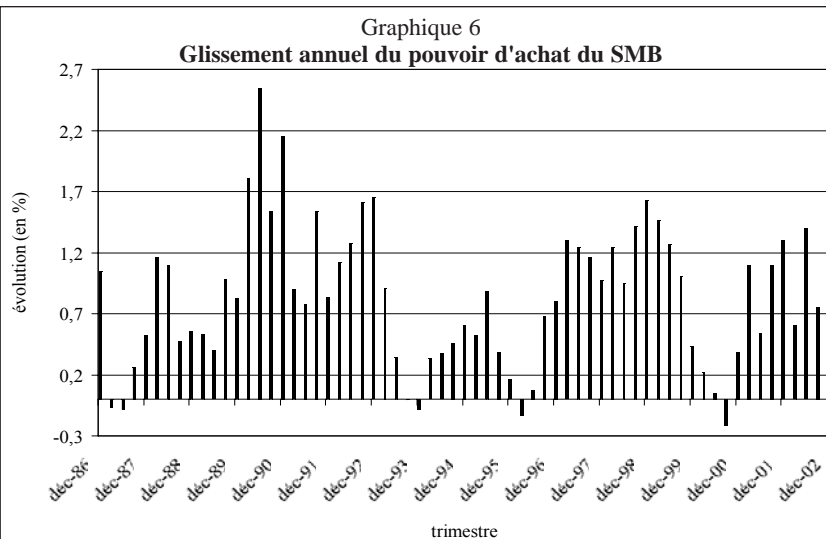
Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

Tableau 5
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	
ENSEMBLE DES SALARIÉS	0,4	0,8	0,6	0,6	0,4	2,5
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction. . .	0,3	0,9	0,6	0,5	0,4	2,4
EH: Construction	0,4	1,2	0,7	0,5	0,4	2,8
EJ: Commerce (J1 à J3)	0,3	0,8	0,8	0,6	0,4	2,6
EN: Services aux entreprises.	0,4	0,7	0,5	0,8	0,4	2,4
EP: Services aux particuliers.	0,6	0,5	0,5	0,8	0,4	2,2
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) . . .	0,4	0,8	0,6	0,7	0,4	2,4
OUVRIERS	0,4	0,8	0,5	0,7	0,5	2,6
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction. . .	0,3	0,8	0,6	0,7	0,4	2,5
EH: Construction	0,4	1,2	0,8	0,5	0,5	2,9
EJ: Commerce (J1 à J3)	0,5	0,9	0,6	0,6	0,4	2,5
EN: Services aux entreprises.	0,3	0,3	0,3	1,1	0,7	2,4
EP: Services aux particuliers.	0,6	0,4	0,6	1,0	0,5	2,6
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) . . .	0,4	0,8	0,4	0,8	0,5	2,5
EMPLOYÉS	0,4	0,8	0,7	0,8	0,4	2,6
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction. . .	0,3	0,9	0,5	0,5	0,4	2,3
EH: Construction	0,3	1,1	0,7	0,5	0,2	2,5
EJ: Commerce (J1 à J3)	0,3	0,8	1,0	0,8	0,4	3,0
EN: Services aux entreprises.	0,5	0,7	0,6	0,8	0,3	2,4
EP: Services aux particuliers.	0,7	0,5	0,6	0,9	0,3	2,3
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) . . .	0,4	0,7	0,7	0,8	0,4	2,6
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES	0,3	0,8	0,6	0,5	0,3	2,3
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction. . .	0,3	1,0	0,6	0,4	0,4	2,3
EH: Construction	0,3	1,2	0,6	0,4	0,3	2,5
EJ: Commerce (J1 à J3)	0,3	0,9	0,7	0,4	0,3	2,3
EN: Services aux entreprises.	0,4	0,7	1,0	0,4	0,3	2,5
EP: Services aux particuliers.	0,6	0,5	0,4	0,5	0,5	1,8
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) . . .	0,3	0,7	0,7	0,5	0,3	2,2
CADRES	0,4	1,0	0,5	0,4	0,3	2,2
EB à EG : Ind. de transformation, n.c. la construction. . .	0,3	1,1	0,5	0,3	0,3	2,2
EH: Construction	0,2	1,3	0,6	0,3	0,2	2,4
EJ: Commerce (J1 à J3)	0,2	0,7	0,8	0,3	0,2	2,0
EN: Services aux entreprises.	0,5	1,0	0,5	0,5	0,3	2,3
EP: Services aux particuliers.	0,5	0,6	0,5	0,3	0,4	1,9
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services) . . .	0,5	0,9	0,6	0,4	0,3	2,2

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 24 000 questionnaires exploitables reçus au 13 mars 2002. Les résultats provisoires sur le premier trimestre 2003 seront publiés le 16 mai.



Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

Tableau 6
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	4 ^{ème} trim. 2001	1 ^{er} trim. 2002	2 ^{ème} trim. 2002	3 ^{ème} trim. 2002	4 ^{ème} trim. 2002	
Ensemble	0,5	1,4	0,7	0,8	0,5	3,5
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,5	1,2	0,7	0,7	0,3	3,0
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	0,5	1,2	0,7	0,9	0,4	3,2
C1 : Habillement, cuir.	0,4	1,2	0,8	1,3	0,5	3,9
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,9	1,7	0,6	0,6	0,5	3,4
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,2	1,3	0,8	0,3	0,2	2,6
C4 : Industries des équipements du foyer	0,5	0,9	0,7	0,9	0,2	2,8
ED : Industrie automobile (D0).	0,3	1,6	0,7	0,5	0,6	3,4
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,6	1,5	0,9	0,7	0,5	3,6
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,7	0,7	1,1	0,6	0,6	3,1
E2 : Industries des équipements mécaniques.	0,7	1,6	0,9	0,7	0,4	3,7
E3 : Ind. des équipements électriques et mécaniques.	0,5	1,7	0,7	0,6	0,4	3,4
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6).	0,5	1,3	0,8	0,7	0,4	3,3
F1 : Industries des produits minéraux	0,8	1,3	0,6	0,6	0,2	2,8
F2 : Industrie textile	0,5	0,9	0,8	1,0	0,3	3,0
F3 : Industries du bois et du papier	0,4	1,4	1,1	0,6	0,4	3,6
F4 : Chimie, caoutchouc plastiques.	0,5	1,4	0,8	0,6	0,6	3,4
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,5	1,4	0,8	0,8	0,4	3,4
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	0,5	0,8	0,7	0,7	0,3	2,6
EG : Énergie (G1 et G2).	0,3	1,3	0,4	0,1	0,6	2,4
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,1	2,8	0,8	0,1	0,1	3,8
G2 : Eau, gaz, électricité.	0,4	0,8	0,2	0,0	0,8	1,8
EH : Construction (H0).	0,6	2,5	1,1	0,6	0,5	4,8
EJ : Commerce (J1 à J3).	0,5	1,8	0,7	0,7	0,4	3,7
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,6	2,1	0,6	0,7	0,7	4,2
J2 : Commerce de gros	0,3	1,9	0,8	0,6	0,2	3,5
J3 : Commerce de détail, réparations.	1,1	1,4	0,8	0,7	0,5	3,4
EK : Transports (K0)	0,7	1,4	0,5	0,6	0,6	3,1
EL : Activités financières	0,1	0,6	0,1	0,5	0,4	1,5
EM : Activités immobilières	1,1	1,4	0,3	0,6	0,3	2,7
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,3	0,6	0,3	1,2	0,7	2,8
N1 : Postes et télécommunications	0,1	0,0	0,1	2,2	0,1	2,4
N2 : Conseils et assistance	0,4	1,8	0,7	0,8	0,3	3,6
N3 : Services opérationnels.	0,4	0,8	0,4	0,8	1,0	2,9
N4 : Recherche et développement.	0,4	0,5	0,4	1,0	0,3	2,2
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	0,7	2,2	0,9	1,0	0,6	4,8
P1 : Hôtels et restaurants	0,7	2,1	1,0	1,0	0,7	4,8
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	0,7	0,9	0,9	0,9	0,5	3,2
P3 : Services personnels et domestiques	0,3	4,0	0,5	1,2	0,3	6,1
EQ : Éducation, santé, action sociale	0,6	1,3	0,7	1,0	0,3	3,3
Q1 : Éducation	0,7	1,0	0,3	1,0	0,6	2,9
Q2 : Santé, action sociale	0,6	1,3	0,8	1,0	0,2	3,4
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n.c. la construction (EB à EG)	0,5	1,3	0,8	0,7	0,4	3,3
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER).	0,5	1,2	0,5	0,9	0,6	3,2

Source : enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Responsable éditorial : Philippe Christmann. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.
Abonnements : *La Documentation Française*, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.